



COMMUNE DE SALIVES

-

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2022

Le lundi 04 avril 2022 à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles SCHNEIDER, Maire.

Étaient présents :

M. Christophe BERG	Mme Hélène BOYON	Mme Charlotte DEHER
M. Silvère GOLMARD	M. Roland METZGER	M. Jacques MILLIERE
Mme. N'DIAYE Anne-Fatou	M. Norbert RAMAGET	M. Éric RUESCH
M. Charles SCHNEIDER		

Était absent :

M. Gilles GENOUD (Procuration METZGER Roland)

Secrétaire de séance : Monsieur RAMAGET Norbert

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 21 février 2022.

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2021 (DELIBERATION 2022-15 ET 2022-20)

Le Maire présente au conseil le compte de gestion du budget principal de la Commune et du budget Chaufferie établi par le percepteur à la clôture de l'exercice.

Le Maire certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve les Comptes de Gestion (Commune et Chaufferie) du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par le Maire, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 COMMUNE (DELIBERATION 2022-16)

Sous la Présidence du Monsieur METZGER Roland, 1er Adjoint, chargé de la présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif Communal 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	343 387.50 €
Recettes :	413 948.83 €
Excédent de clôture :	70 561.33 €

Investissement

Dépenses :	230 054.62 €
Recettes :	228 914.58 €
Besoin de financement :	1 140.04 €
Reste à réaliser recettes :	243 041.16 €
Reste à réaliser dépenses :	243 000.00 €

Hors de la présence du Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif du Budget Communal 2021.

AFFECTATION DU RESULTAT 2021 COMMUNE (DELIBERATION 2022-17)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Charles SCHNEIDER, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021, dont les résultats, conformes au Compte de Gestion, se présentent comme suit :

Un excédent de fonctionnement de :	70 561.33 €
Un excédent reporté de :	146 256.25 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	216 817.58 €

Un déficit d'investissement de :	29 152.98 €
Un excédent des restes à réaliser de :	41.16 €
Soit un besoin de financement de :	29 111.82 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 de la façon suivante :

Affectation complémentaire en réserve (1068) :	29 111.82 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	187 705.76 €
Résultat d'investissement reporté (001) :	29 152.98 €

VOTE DES TAUX DE TAXES LOCALES 2022 (DELIBERATION 2022-18)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022 comme suit :

- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 30.34 %
- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 32.63 %

Autorise Monsieur le Maire à signer l'imprimé «1259» notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 COMMUNE (DELIBERATION 2022-19)

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2022, présenté comme suit :

Investissement

Dépenses : 1 113 266.98 € (dont 243 000.00 € de RAR)
Recettes : 1 113 266.98 € (dont 243 041.16 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 523 024.76 €
Recettes : 523 024.76 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le Budget Primitif Communal 2022.

VOTE DE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 CHAUFFERIE (DELIBERATION 2022-21)

Sous la Présidence du Monsieur METZGER Roland, 1er Adjoint, chargé de la présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2021 de la Chaufferie de Salives qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 0.00 €
Recettes : 20 000.00 €
Excédent de clôture : 20 000.00 €

Investissement

Dépenses : 6 288.10 €
Recettes : 6 860.00 €
Besoin de financement : 571.90 €
Reste à réaliser (dépense) : 15 578.00 €

Hors de la présence du Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif du Budget Chaufferie 2021.

AFFECTATION DU RESULTAT 2021 CHAUFFERIE (DELIBERATION 2022-22)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Charles SCHNEIDER, après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2021, dont les résultats, conformes au Compte de Gestion, se présentent comme suit :

Un excédent de fonctionnement de : 20 000.00 €
Un excédent reporté de : 0.00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 20 000.00 €

Un excédent d'investissement de : 571.90 €
Un déficit des restes à réaliser de : 15 578.00 €
Soit un besoin de financement de : 15 006.10 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 de la façon suivante :

Affectation complémentaire en réserve (1068) :	15 006.10 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	4 993.90 €
Résultat d'investissement reporté (001) :	571.90 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 CHAUFFERIE (DELIBERATION 2022-23)

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2022, de la Chaufferie de Salives, présenté comme suit :

Investissement

Dépenses :	1 046 671.90 € (dont 15 578.00 € de RAR)
Recettes :	1 046 671.90 €

Fonctionnement

Dépenses :	44 993.90 €
Recettes :	44 993.90 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le Budget Primitif Chaufferie 2022.

PRET RELAIS FCTVA (DELIBERATION 2022-24)

La Maire propose au Conseil Municipal d'avoir recours à un prêt relais pour le financement de la TVA des travaux du bâtiment "Le Sully".

Il rappelle que la compensation de la TVA des travaux effectués en 2021/2022 sera perçu par la Commune en 2023/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 pour et 2 contre, décide de retenir la proposition du Crédit Mutuel pour un prêt relais d'un montant de 100 000€ au taux de 0.59% sur 3 ans. (Frais 150 €).

SUBVENTION CD21 CHAUFFERIE BOIS (DELIBERATION 2022-25)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet de création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur pour un montant de 1 013 867.50€ HT,

- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Aide aux investissements pour la filière Bois-Énergie », de l'Europe avec le dispositif « FEDER-FSE 2014-2020 » et de la Région.

- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée / Attribuée	Montant de l'aide
EUROPE	Attribuée	415 200.00 €
REGION	Attribuée	179 323.20 €
DEPARTEMENT	Sollicitée	60 000.00 €
ADEME	Attribuée	6 860.00 €
<i>Total des aides</i>		(65.23 %) 661 383.20 €
<i>Autofinancement</i>		(34.77 %) 352 484.30 €

- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet.

ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES (DELIBERATION 2022-26)

Le Maire rappelle :

- que, dans le cadre des dispositions de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, la commune a souscrit un contrat groupe auprès du Centre de Gestion de la Côte d'Or pour l'assurance statutaire,
- que la durée de ce contrat groupe a été fixée à quatre années (2019-2022),
- que la CNP Assurances et Gras Savoye ont été attributaires du marché public,

Le Maire expose :

- que la CNP assurances a informé le Centre de gestion d'un déséquilibre financier du contrat groupe et que des actions en terme d'aménagements tarifaires étaient nécessaires pour éviter la résiliation du contrat au 31 décembre 2021,
- que le Conseil d'Administration du centre de gestion a validé le 30 novembre 2021 la proposition suivante :

Agents IRCANTEC : augmentation du taux de cotisation de 1.10 % à 1.98 % en 2022.

Agents CNRACL : augmentation du taux de cotisation de 18 % en 2022 sans changement de formule (remboursement à 100 % des Indemnités journalières).

	2021	2022
Franchise Maladie ordinaire 10 jours	4.92	5.81
Franchise Maladie ordinaire 15 jours	4.55	5.37
Franchise Maladie ordinaire 30 jours	4.06	4.79

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter la proposition proposée. (Les franchises choisies par la commune ne sont pas modifiées).
- d'autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

BAIL DE CHASSE ETOLOUROSSE (DELIBERATION 2022-27)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un bail de chasse a été signé avec la Société ETOLOUROSSE, représentée par son Président Monsieur SPAHR Jean pour 2015 / 2024.

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur SPAHR Jean a été remplacée par Monsieur BIGNAULT Cyrill à la Présidence de la Société ETOLOUROSSE.

Le Maire propose de poursuivre le Bail avec le Société ETOLOUSOSSE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de poursuivre le bail avec la Société ETOLOUROSSE et son nouveau Président, Monsieur BIGNAULT Cyrill.

SUPPRESSION DE POSTE (DELIBERATION 2022-28)

Le Maire rappelle à l'assemblée

Que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Qu'il appartient donc au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée

La suppression de l'emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires (soit 26/35e).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter la proposition du Maire et de supprimer le poste d'Adjoint Administratif 2ème Classe.
- de modifier en conséquence le tableau des emplois ;

AFFAIRES DIVERSES

Point chaufferie : Le montant des travaux est supérieur au montant estimé. Des négociations avec les entreprises ayant répondu vont être lancées. Les travaux devront être réceptionnés, les réserves levées et les factures soldées pour juin 2023 pour l'obtention de la subvention Européenne.

Stationnement : Il est proposé de règlementer le stationnement des véhicules sur la Commune afin d'éviter la gêne ou l'encombrement de certains trottoirs.

Ecole : Madame BOYON Hélène informe le Conseil Municipal de petits travaux qui devront être réalisés à l'Ecole (Problème de serrure, fixation tableau, remise en état porte ...)

Eclairage public : Monsieur METZGER Roland informe qu'une réduction de la consommation électrique a été constatée suite à la programmation de l'éclairage public. Il est envisagé de réduire d'avantage l'éclairage la nuit, notamment en période estivale.

Clôture de la séance à 22h00